A RETENIR

Le secret professionnel est l’obligation faite à certaines personnes de **taire des informations** recueillies dans l’exercice professionnel. *Il couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement* **ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris.**

En cas de révélation intentionnelle, **des sanctions pénales et disciplinaires** peuvent être prises.

L’application des règles du secret professionnel dans le **travail social** et du **secret médical** pose le problème de concilier la protection des personnes en péril et le respect de la vie privée.

La liberté **d’accès aux documents administratifs** permet à toutes personnes qui le souhaitent de connaître les informations contenues dans ces documents.

***Limites de ce droit d’accès :***

* *le dossier peut être protégé (ex. filiation pour les pupilles)*
* *certaines archives sont réglementées (ex. attendre 150 ans pour consulter un dossier médical ou 30 ans pour un document public). Cela permet de protéger la personne et ses descendants, par exemple.*

**CREDITS**

* **ŒUVRE COLLECTIVE DE L’AFPA**

sous le pilotage de la Direction de l’Ingénierie et de l’Innovation Pédagogique (DIIP)  
Centre d’ingénierie sectoriel tertiaire-services

* **EQUIPE DE CONCEPTION**

Sylvie CULAT (Ingénieur de formation)

Lise DELAPLANCHE (Formateur)

Véronique BERNARD (Formateur)

Marie Laure STELLA (Formateur)

* **DATE DE MISE A JOUR**

11/10/2021

**© AFPA 2021 – ci-tp3-essentiel-secret.docx**

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l’adaptation ou la transformation, l’arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque ».

**Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes**

13 place du Général de Gaulle - 93108 Montreuil Cedex

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr/)